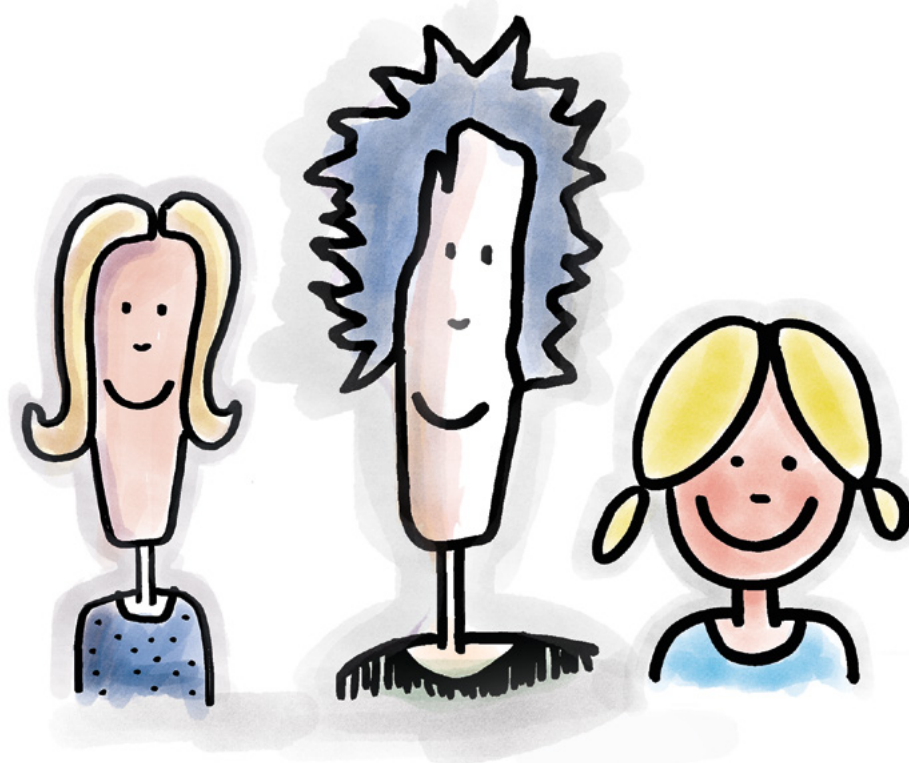


BROCHURE D'INFORMATION DESTINÉE PRINCIPALEMENT  
AUX CENTRES DE LA PETITE ENFANCE, AUX GARDERIES  
ET AUX PARENTS QUI PARTICIPERONT À LA MESURE  
D'ÉVALUATION ET D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ  
ÉDUCATIVE (0-5 ANS)

.....

# LA QUALITÉ ÉDUCATIVE EN SERVICE DE GARDE



# LA QUALITÉ ÉDUCATIVE...



Tous les prestataires de services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) reconnus en vertu de la loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance doivent appliquer un programme éducatif.

Le programme éducatif guide les pratiques en fonction des valeurs, de la mission et de la philosophie éducative du SGEE afin de soutenir le développement global des enfants et de favoriser leur réussite éducative.

## Un SGEE de qualité, c'est un service qui...

- Reconnaît les besoins des enfants et y répond de façon appropriée; intervient adéquatement auprès d'eux en prenant en considération leur niveau de développement respectif, et favorise leur développement global et leur réussite éducative.
- Intervient en tout temps selon les cinq principes de base suivants :
  - Le partenariat entre le SGEE et les parents est essentiel au développement global de l'enfant;
  - Chaque enfant est unique;
  - L'enfant est l'acteur principal de son développement;
  - L'enfant apprend par le jeu;
  - Le développement de l'enfant est un processus global et intégré.
- Applique un programme éducatif en fonction des quatre dimensions suivantes de la qualité :
  - L'aménagement des lieux et le matériel (exemples : matériel de jeux approprié et stimulant, aires de jeux intérieures et extérieures adéquates);
  - L'interaction entre le personnel éducateur et les enfants (exemples : climat positif et respectueux, accompagnement des explorations et soutien aux initiatives conversationnelles);
  - Les expériences vécues par les enfants (exemples : périodes de jeux diversifiées, activités de routine et de transition efficaces);
  - L'interaction entre le personnel éducateur et les parents (exemples : communication d'informations, collaboration).

## Comment s'assurer que les SGEE offrent des services éducatifs de qualité aux enfants ?

La qualité éducative des SGEE est une préoccupation constante du ministère de la Famille. Dans cette optique, il a mis en place une mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative globale.

# ÉVALUER LA QUALITÉ ÉDUCATIVE

DANS TOUS LES SGEE EN INSTALLATION DU QUÉBEC DANS LE BUT DE L'AMÉLIORER

.....



## QUI ?

- Les centres de la petite enfance (CPE)
- Les garderies subventionnées
- Les garderies non subventionnées

La participation est obligatoire, mais elle n'est pas une condition du renouvellement du permis. Les SGEE en milieu familial et ceux des Premières nations et des Inuit ne sont pas visés pour le moment; d'autres mesures seront éventuellement proposées pour permettre l'évaluation de l'ensemble des SGEE au Québec.

## POURQUOI ?

- Pour s'assurer que les enfants reçoivent des services éducatifs de qualité qui contribuent à leur développement global et à leur réussite éducative.
- Pour s'assurer que les SGEE respectent la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (Loi). Tous les SGEE **sont obligés**, en vertu de l'article 5.1 de la Loi, de participer au processus d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative.

## COMMENT ?

Grâce à des instruments de mesure reconnus scientifiquement et axés spécifiquement sur la qualité éducative, en cohérence avec le document de référence proposé par le ministère de la Famille, Accueillir la petite enfance.

Un rapport d'évaluation de la qualité éducative est remis à chacun des SGEE, et un suivi est effectué par le ministère de la Famille.

## QUAND ?

La mise en œuvre du processus se fera de manière progressive dans le réseau des SGEE. Ce sont d'abord les CPE et les garderies qui sont visés (groupes d'enfants de 0 à 5 ans).

Le ministère de la Famille a mandaté une firme pour évaluer la qualité éducative des CPE et des garderies (groupes d'enfants de 0 à 5 ans).

Le ministère de la Famille transmet à cette firme une liste de SGEE à évaluer en fonction d'une répartition équitable du temps entre les types de SGEE et les régions. La firme d'évaluation contacte directement les SGEE visés. La présente brochure s'adresse principalement aux CPE et aux garderies qui font l'objet d'une évaluation. Voir les détails aux pages suivantes.

### CETTE ÉVALUATION...

- N'est pas une inspection de « conformité » (règles de santé et de sécurité);**
- N'est pas une évaluation du rendement des éducatrices;**
- N'est pas une évaluation du développement des enfants.**

# CADRE D'APPLICATION...

## MESURE D'ÉVALUATION ET D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ÉDUCATIVE DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE ET DES GARDERIES (GROUPE D'ENFANTS ÂGÉS DE 0 À 5 ANS)



### QU'EST-CE QUI EST ÉVALUÉ ?

- L'application des quatre dimensions de la qualité des processus énumérées ci-dessous, ainsi que certains éléments de la qualité structurelle (ex. : les pratiques de gestion, la formation et l'expérience).
- Les dimensions de la qualité sont les suivantes :
  1. Qualité de l'aménagement des lieux ;
  2. Qualité des interactions entre le personnel éducateur et les enfants ;
  3. Qualité des pratiques d'observation des enfants et de planification ;
  4. Qualité des interactions entre le personnel du SGEE (éducatrices ou éducateurs et gestionnaire) et les parents ;

### COMMENT SE DÉROULE L'ÉVALUATION ?

- Une équipe d'évaluateurs se présente sur rendez-vous dans le SGEE pour évaluer la qualité éducative à l'aide de différents instruments de mesure de la qualité, notamment le CLASS, qui sert à observer les interactions entre le personnel éducateur et les enfants, ainsi qu'à l'aide d'un outil qui permet d'observer la qualité de l'aménagement des lieux. Les autres instruments consistent en des questions d'entrevue à l'intention des éducatrices ou éducateurs et de la ou du gestionnaire, et en un questionnaire destiné aux parents.
- Le résultat se rapporte au SGEE dans sa globalité. Le nombre de groupes à évaluer varie selon la règle d'échantillonnage suivante :
  1. Il faut qu'au minimum un groupe de chaque tranche d'âge servie par un SGEE soit évalué ;
  2. Il faut que le nombre de groupes évalués permette d'inclure au moins 50 % des enfants de ce SGEE.
- Les évaluateurs sont formés et certifiés pour utiliser les instruments de mesure.
- L'évaluation requiert une journée.
- La récurrence des évaluations est établie en fonction de la date de renouvellement de permis (habituellement tous les cinq ans) ou selon une plus courte échéance si le ministère de la Famille le juge pertinent. À titre indicatif, notons que l'évaluation est effectuée habituellement quelques mois avant la date de renouvellement de permis.

### QUE SE PASSE-T-IL APRÈS L'ÉVALUATION ?

1. Un rapport d'évaluation est remis au SGEE. Ce rapport donne une rétroaction concernant chacune des dimensions de la qualité éducative évaluées. Les résultats sont présentés de manière globale, c'est-à-dire pour l'ensemble du SGEE.
2. Des seuils doivent être atteints dans chacune des dimensions de la qualité, sauf exception. L'atteinte de ces seuils n'est pas une condition de renouvellement de permis.
3. Le ministère de la Famille assure le suivi des résultats. Si le SGEE n'atteint pas tous les seuils requis, ce dernier doit notamment produire un plan d'action visant l'amélioration de la qualité éducative et participer à une évaluation de suivi.

## JOURNÉE TYPE D'ÉVALUATION

### EN AVANT-MIDI

|                                                  |                                                   |
|--------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Observation des interactions avec l'outil CLASS. | Environ deux heures dans chacun des groupes visés |
| Évaluation de l'aménagement des lieux.           | 30 minutes                                        |

### EN APRÈS-MIDI

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| Entrevues individuelles semi-dirigées, habituellement réalisées au moment de la sieste des enfants, avec chaque éducatrice ou chaque éducateur dont le groupe a été observé en matinée.<br><br>Ces entrevues portent sur les pratiques d'observation des enfants et de planification ainsi que sur divers éléments tels que le fonctionnement du SGEE, la formation des éducatrices ou éducateurs et leur expérience. | Environ 60 minutes par entrevue       |
| Questionnaire à remplir par chaque éducatrice ou chaque éducateur dont le groupe a été observé en matinée ainsi que par la ou le gestionnaire; ce questionnaire porte sur l'interaction du SGEE avec les parents.                                                                                                                                                                                                     | Environ dix minutes par questionnaire |
| Entrevue semi-dirigée avec la ou le gestionnaire du SGEE sur divers éléments tels que ses pratiques de gestion, son expérience et sa formation.                                                                                                                                                                                                                                                                       | Environ 60 minutes                    |

### LE JOUR DE L'ÉVALUATION

|                                                                                                                                                                                                            |                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| Questionnaire transmis aux parents par la ou le gestionnaire du SGEE et portant sur les interactions qu'ils ont avec le SGEE. Ils disposent d'un délai de 14 jours, suivant l'évaluation, pour y répondre. | Environ dix minutes par questionnaire |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|

### LES ÉVALUATIONS SE FONT SUR RENDEZ-VOUS.

### CAMÉRAS DE SURVEILLANCE

Le jour de l'évaluation, les SGEE qui possèdent des caméras de surveillance dans leurs locaux sont invités à les éteindre en vue de préserver la confidentialité des données recueillies et de respecter les lois applicables en la matière.



## LES ÉDUCATRICES OU ÉDUCATEURS

---

Les éducatrices ou éducateurs jouent un rôle essentiel dans l'atteinte d'une qualité éducative globale. À cet égard, plusieurs éléments peuvent les guider comme le programme éducatif appliqué dans leur milieu, leurs compétences, leur formation et leur expérience. La qualité de leurs interactions avec les enfants est déterminante pour leur développement.

En s'appuyant sur leurs observations, elles ou ils recueillent des renseignements essentiels pour accompagner les enfants dans leurs apprentissages selon leur rythme de développement, pour leur offrir des expériences variées et pour mettre à leur disposition le matériel adapté à leurs besoins, et ce, tout au long de la journée.

### Pourquoi participer ?

- D'abord parce que la participation du SGEE est obligatoire. En plus de contribuer à cerner les forces et les défis propres au SGEE en matière de qualité éducative, cette évaluation lui permettra de mettre en œuvre des mesures d'amélioration au cours des années subséquentes.

### Quel est le rôle des éducatrices ou éducateurs dont le groupe a été sélectionné ?

- Remplir le questionnaire et le remettre à l'évaluateur.
- Répondre aux questions de l'évaluateur.

### Veuillez noter que :

Il ne s'agit pas d'une évaluation du rendement des éducatrices ou éducateurs.

Les réponses au questionnaire rempli par les éducatrices ou éducateurs dont le groupe a été observé, les propos qu'ils ont échangés avec l'évaluateur pendant l'entrevue ainsi que les résultats de l'observation des groupes d'enfants sélectionnés sont confidentiels.

Aucun résultat individuel ni aucun renseignement permettant d'identifier les éducatrices ou éducateurs n'est transmis au SGEE.



## LA OU LE GESTIONNAIRE

---

La ou le gestionnaire du SGEE est responsable de l'application du programme éducatif.

Elle ou il doit s'assurer que l'ensemble de son personnel applique adéquatement le programme éducatif qui a été déposé au ministère.

### Pourquoi participer ?

- D'abord parce que la participation du SGEE est obligatoire. En plus de contribuer à cerner les forces et les défis propres au SGEE en matière de qualité éducative, cette évaluation lui permettra de mettre en œuvre des mesures d'amélioration au cours des années subséquentes.

### Quel est le rôle de la ou du gestionnaire ?

- Aviser l'ensemble du personnel (y compris les membres du conseil d'administration ou du comité de parents) et les parents que son SGEE participe à une évaluation de la qualité éducative.
- Être présent et disponible le jour de l'évaluation pour répondre aux questions de l'équipe d'évaluateurs et l'assister dans son travail, ainsi que pour participer à une entrevue.
- Transmettre le lien Web à tous les parents afin qu'ils puissent remplir le questionnaire sur leurs interactions avec le SGEE.
- Favoriser la participation des éducatrices ou éducateurs, notamment en leur permettant de répondre aux questions d'entrevue (généralement au moment de la sieste des enfants) dans des conditions optimales (les libérer le temps de l'entrevue et leur fournir, dans la mesure du possible, un local à l'écart du groupe d'enfants).

### Important

Il ne s'agit pas d'une inspection.

Les réponses sont **confidentielles**.

Le rapport d'évaluation est transmis au SGEE et au ministère de la Famille.



## LES PARENTS

---

Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant. Ils favorisent l'établissement d'un partenariat avec l'éducatrice ou l'éducateur en lui communiquant des renseignements utiles sur leur enfant et en s'intéressant à son quotidien en SGEE.

La collaboration des parents avec les éducatrices ou éducateurs et l'ensemble du personnel des SGEE est précieuse et contribue au développement des enfants.

Le point de vue des parents est essentiel pour assurer une adéquation entre les actions éducatives mises en place au SGEE et ce que les parents vivent à la maison.

### Pourquoi participer ?

- Pour contribuer à ce que leur enfant reçoive des services de garde de qualité sur le plan éducatif.
- Pour s'assurer que le SGEE applique adéquatement un programme éducatif permettant à leur enfant de se développer sur tous les plans.
- Pour assurer l'évaluation de toutes les dimensions de la qualité éducative. La « qualité des interactions entre le personnel du SGEE (éducatrices ou éducateurs et gestionnaire) et les parents » constitue une dimension essentielle à l'atteinte de cette qualité éducative.
- Pour donner une opinion et permettre ainsi au ministère de la Famille de brosser un portrait complet de la qualité éducative en SGEE.

### Quel est le rôle des parents ?

- Répondre au questionnaire dans le délai prévu (14 jours). Le questionnaire est accessible en version électronique en français et en anglais. Le lien Web menant au questionnaire est transmis par la ou le gestionnaire aux parents.

### Veillez noter que :

Les enfants ne sont ni évalués ni questionnés lors de l'évaluation du SGEE.

Les réponses sont confidentielles : le SGEE n'a pas accès aux réponses individuelles.

Pour de plus amples renseignements sur la mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative, veuillez consulter le [site Web du ministère de la Famille](#) ou communiquer avec le ministère de la Famille au 1 855 336-8568.

2023

© Gouvernement du Québec  
ISBN 978-2-550-94137-8 (PDF)